

Dépôt en ligne de votre mémoire

L'Université de Bordeaux souhaite valoriser les travaux universitaires de ses étudiants en mettant en œuvre un dépôt et une diffusion des mémoires sous format numérique.

Vous avez donc la possibilité de déposer votre mémoire sous forme numérique pour qu'il soit diffusé en ligne.

Comment déposer votre mémoire ?

Connectez-vous au formulaire de dépôt en ligne : http://busec2.u-bordeaux.fr/depot_memoire/

- › Renseignez les différents champs demandés (titre, résumés en français/ anglais, etc.)
- › Cliquer sur « Téléverser des fichiers » puis « Sélectionner des fichiers » et télécharger votre fichier PDF en veillant à :
 - Renseigner une date d'expiration la plus tardive possible (30 jours max)
 - Cocher la case « Obtenir un lien au lieu d'envoyer à des destinataires »
 - Cocher la case « Me notifier à chaque téléchargement » pour avoir confirmation que le fichier a bien été téléchargé par l'équipe de la bibliothèque
- › Cliquer sur « Envoyer »
 - Copier le lien de téléchargement qui est disponible dans un pop-up juste après l'envoi du fichier (ou en affichant les détails (+) du dépôt)
 - Coller le lien en bas de l'écran dans « Transmettre votre fichier à la bibliothèque »
 - Cliquer ensuite sur « Suivant » jusqu'à finaliser votre dépôt. Vous pouvez préciser dans « Observations » si votre mémoire comporte un embargo avec la date de fin

Comment déposer l'autorisation de diffusion ?

Votre mémoire sera diffusé en ligne :

- › Sur le portail DUMAS : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-BORDEAUX/>

Vous devez donc **compléter et signer** l'autorisation de diffusion en ligne disponible sur notre site web et la remettre à la bibliothèque au moment de votre soutenance.

S'informer sur le mémoire numérique

Vous trouverez **toutes les informations sur la rédaction, le dépôt et la diffusion de votre mémoire** dans la rubrique Thèses et mémoires en ligne du portail étudiant à l'adresse suivante : <https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Theses-et-memoires-numeriques/Memoires-numeriques>

Pour toute question, contactez doc-memnum@u-bordeaux.fr

Quels sont les avantages du dépôt numérique ?

- **Valoriser** son mémoire : lui donner une meilleure visibilité et être davantage cité
- Partager le savoir : promouvoir la **Science ouverte** (Open Access), faire progresser la recherche
- Mieux protéger son travail contre le **plagiat** : la copie d'un document disponible pour tous en ligne est beaucoup plus repérable que celle d'un document caché dans les magasins de la BU

Vous ne voulez pas diffuser immédiatement votre mémoire en ligne ?

- Vous pouvez demander un embargo pour différer la date de la diffusion en ligne